



Nous protégeons l'essentiel

Division prévention ECA Vaud
Support aux communes

Assemblée générale AdCV du jeudi 05 mai 2022

Sommaire



- Missions et compétences de l'ECA
- La division prévention / Organigramme
- Rappels / Bases légales
- Principes AEAI / Evolutions
- Le service prévention / Support aux communes
- Participations financières

Missions et compétences de l'ECA

Prévention



La prévention des sinistres, contribuant à mieux protéger les personnes et les biens.

Secours

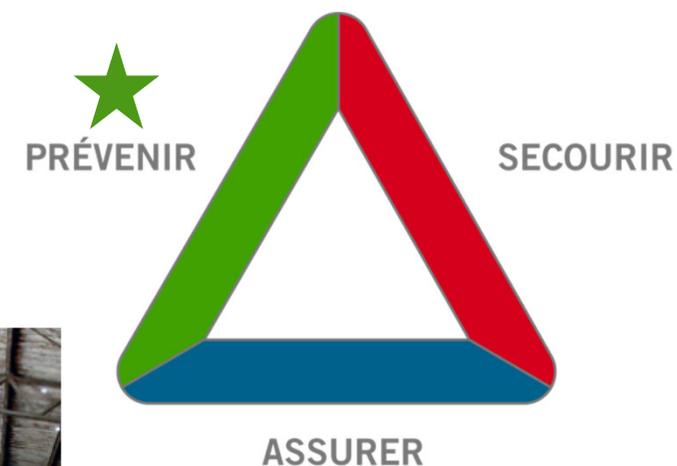


L'organisation, l'équipement et la formation des services de défense incendie et secours, participant à sauvegarder des vies et à réduire l'ampleur des sinistres.

Assurance



L'assurance obligatoire et solidaire, garantissant une couverture étendue des biens immobiliers et mobiliers, moyennant une prime avantageuse.



Missions et compétences de l'ECA

Nos compétences au service de la prévention:



La Division Prévention a un rôle capital pour permettre à l'ECA d'assurer la sécurité de la communauté vaudoise dans les domaines de l'incendie et des éléments naturels.



Son action permet de diminuer le taux de sinistre ou lorsqu'un sinistre a lieu, d'en diminuer l'impact, contribuant à mieux protéger les personnes et les biens.

Une division / un service...
... votre contact !



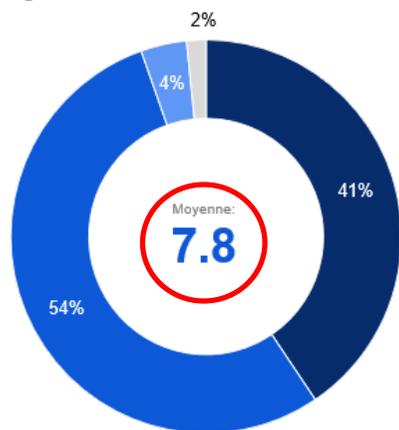
La division Prévention de l'ECA donne aux particuliers, entreprises, collectivités publiques ou professionnels, la possibilité de devenir acteurs de leur propre prévention.

Missions et compétences de l'ECA

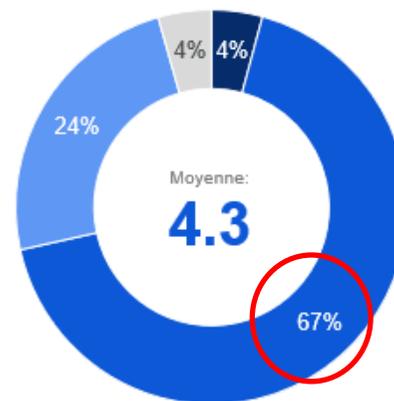


Centre de compétence Division Prévention ECA VAUD

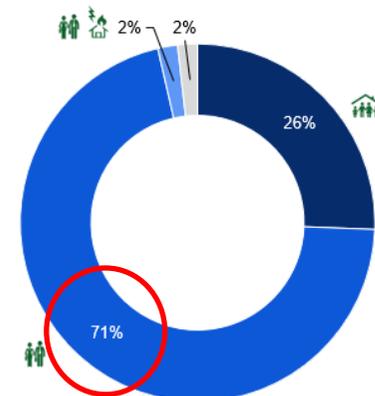
Responsabilités individuelles



Perception du risque



Prévention du risque



La division prévention / Organigramme



32 collaborateurs

- 2/3 prévention et 1/3 support
- 85% d'experts et spécialistes
- 41% femmes



Un budget de 18.8 millions

- 26 % pour la masse salariale
- 68 % pour les participations financières
- 6 % projets et fonctionnement



Portefeuille : env. **213'123 bâtiments** (dont 1'226 bâtiments appartenant à l'Etat de Vaud)

La division prévention / Organigramme



Direction prévention

Piloter la Division

Opérations prévention

«Assurer le suivi du cycle bâtiment de la conception à l'exploitation ainsi que toutes activités opérationnelles métiers EN et PI»

Responsable technique
Stéphane Farrugia

Accompagner la réalisation des projets de construction

Accompagner l'exploitation des bâtiments

Superviser les équipements

Inciter à la prévention

Centre de compétences prévention

« Promouvoir et développer les compétences DPRE »

- **Communication** des actions de prévention
- **Formation** des acteurs de la prévention
- **Développement** des prestations
- **Recherche, analyse** et l'acquisition de connaissance

Support aux communes
Claudine Christe

Support et projets prévention

« Support à la division prévention »

- Gestion des **finances** et participations financières
- **Qualité**
- Gestion des **projets**
- Support administratif

Rappels / Bases légales



Principalement : LATC ; RLATC ; LPIEN ; RLPIEN ; AFTRO ; RPPI ; RPFPIEN

LPIEN :

Art. 2 : Les autorités chargées de l'application de la loi sont le Conseil d'état, l'ECA, les municipalités.

RLATC :

L'annexe II liste les ouvrages, activités, équipements et installations qui doivent faire l'objet d'une autorisation ou d'une approbation par l'autorité cantonale

AEAI :

Edition d'une norme et de 18 directives de protection incendie (caractère obligatoire)

Rappels / Bases légales

Prévention des incendies

↓ 963.11 | Loi du 27 mai 1970 sur la prévention des incendies et des dangers résultant des éléments naturels (LPIEN)

↓ 963.11.1 | Règlement d'application de la loi du 27 mai 1970 sur la prévention des incendies et des dangers résultant des éléments naturels (RLPIEN) du 28 septembre 1990 (RLPIEN)

↓ 963.11.2 | Règlement concernant les prescriptions sur la prévention des incendies (RPPI)

↓ 963.11.3 | Arrêté concernant les fréquences et le tarif des frais du ramonage obligatoire (AFTRO) du 28 septembre 1990

↓ 963.41.5 | Règlement sur la participation aux frais de prévention contre l'incendie et les éléments naturels (RPFIEEN) du 30 octobre 2013

↓ 721.31 | Loi sur la distribution de l'eau (LDE)

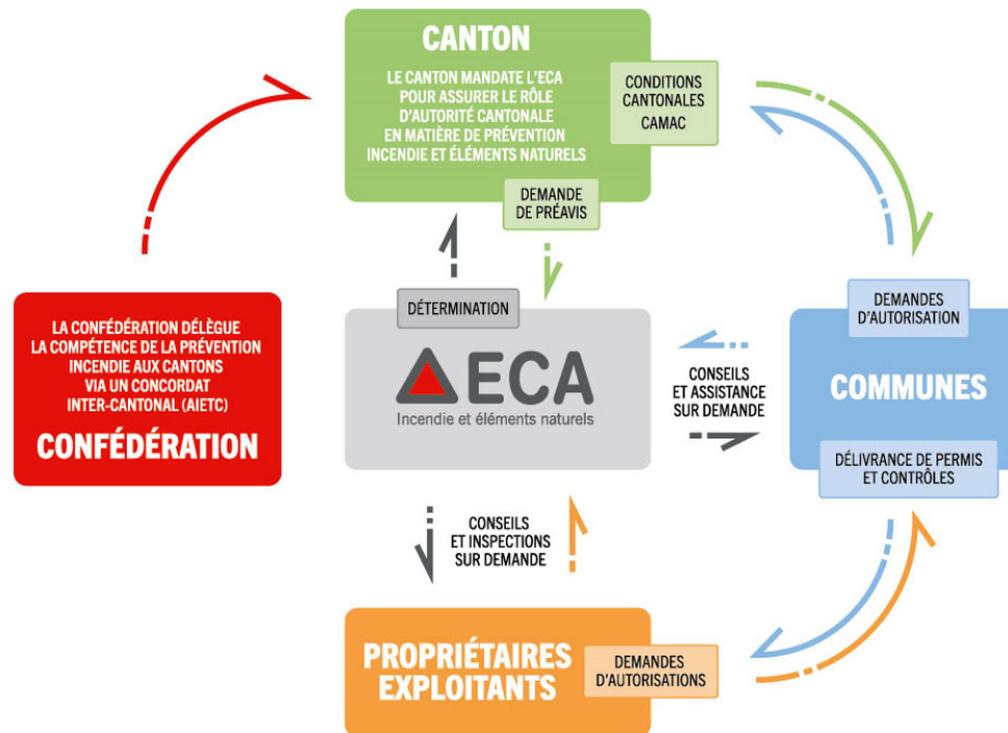
↓ 721.31.1 | Règlement sur l'approbation des plans directeurs et des installations de distribution d'eau et sur l'approvisionnement en eau potable en temps de crise (RAPD)

<https://www.eca-vaud.ch/a-propos-de-l-eca/au-service-de-la-communaute/textes-legaux>

Rappels / Bases légales

Une loi, mais 2 mises en œuvre :

- Prévention incendie => Répartition des compétences via Rlatc Annexe II (communes/ECA)
- Prévention éléments naturels (EN) => ECA traite l'entier des dossiers



Principes AEAI / Evolutions

Ce qui a changé en 2015 dans les prescriptions de protection incendie AEAI

➤ Introduction d'une assurance Qualité (AQ)

- assurer la qualité de la protection incendie dans tous les bâtiments construits et transformés
- durant toute la vie du bâtiment

➤ Classification de l'AQ par degrés: DAQ 1, 2, 3 et 4

➤ Un nouvel acteur: Responsable assurance qualité (RAQ)

➤ Evolution du rôle de l'autorité en PI (ECA ou Commune):

- Vérifier si les documents demandés sont **complets, compréhensibles et plausibles**:
 - avant la délivrance du permis de construire
 - avant la délivrance du permis d'habiter



Principes AEAI / Evolutions

Norme de protection incendie 1-15 AEAI

Art. 2

Champ d'application

- 1 Les prescriptions de protection incendie s'appliquent aux bâtiments et aux autres ouvrages à construire ainsi que, par analogie, aux constructions mobilières.



Principes AEAI / Evolutions

Norme de protection incendie 1-15 AEAI

Art. 2

Champ d'application

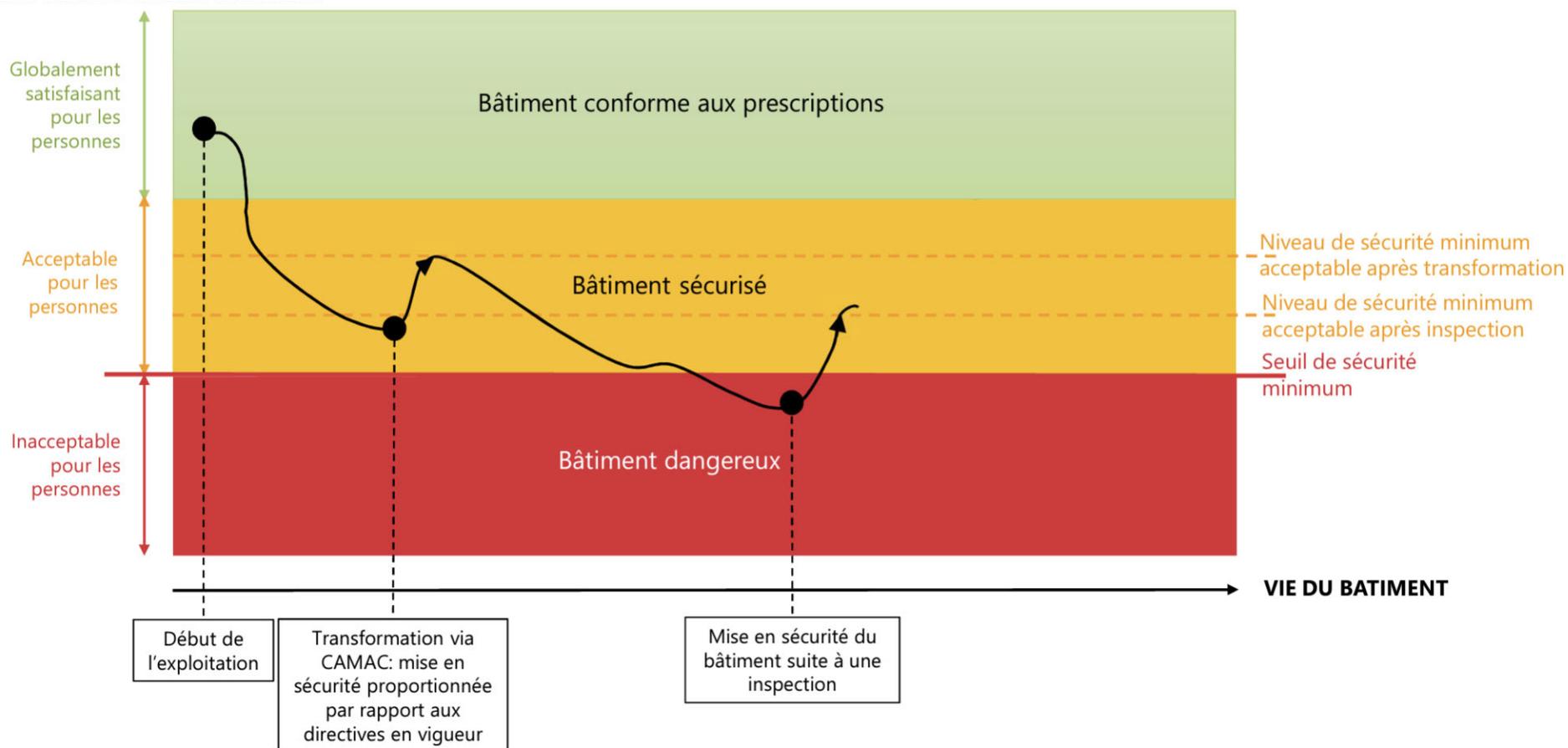
- 2 Les bâtiments et les autres ouvrages existants seront rendus conformes aux prescriptions de protection incendie, suivant un principe de proportionnalité:
 - a en cas de transformation, d'agrandissement ou de changement d'affectation importants de la construction ou de l'exploitation;
 - b lorsque le danger est particulièrement important pour les personnes.



Principes AEAI / Evolutions

Exemple d'évolution du niveau de sécurité d'un bâtiment dans le temps

NIVEAU DE SECURITE DU BATIMENT



Le service prévention / Support aux communes

Comment la division Prévention de l'ECA peut vous aider ?



Aider ≠ Substituer



Le service prévention / Support aux communes



Claudine Christe chargée de support aux communes

Soutien, orientation et conseils pour:

Claudine Christe

Chargée de support aux communes



Incendie et éléments naturels

Etablissement Cantonal d'Assurance

Avenue Général-Guisan 56, CHE-1009 Pully

Tél. +41 58 721 21 21

Tél. direct +41 58 721 26 43

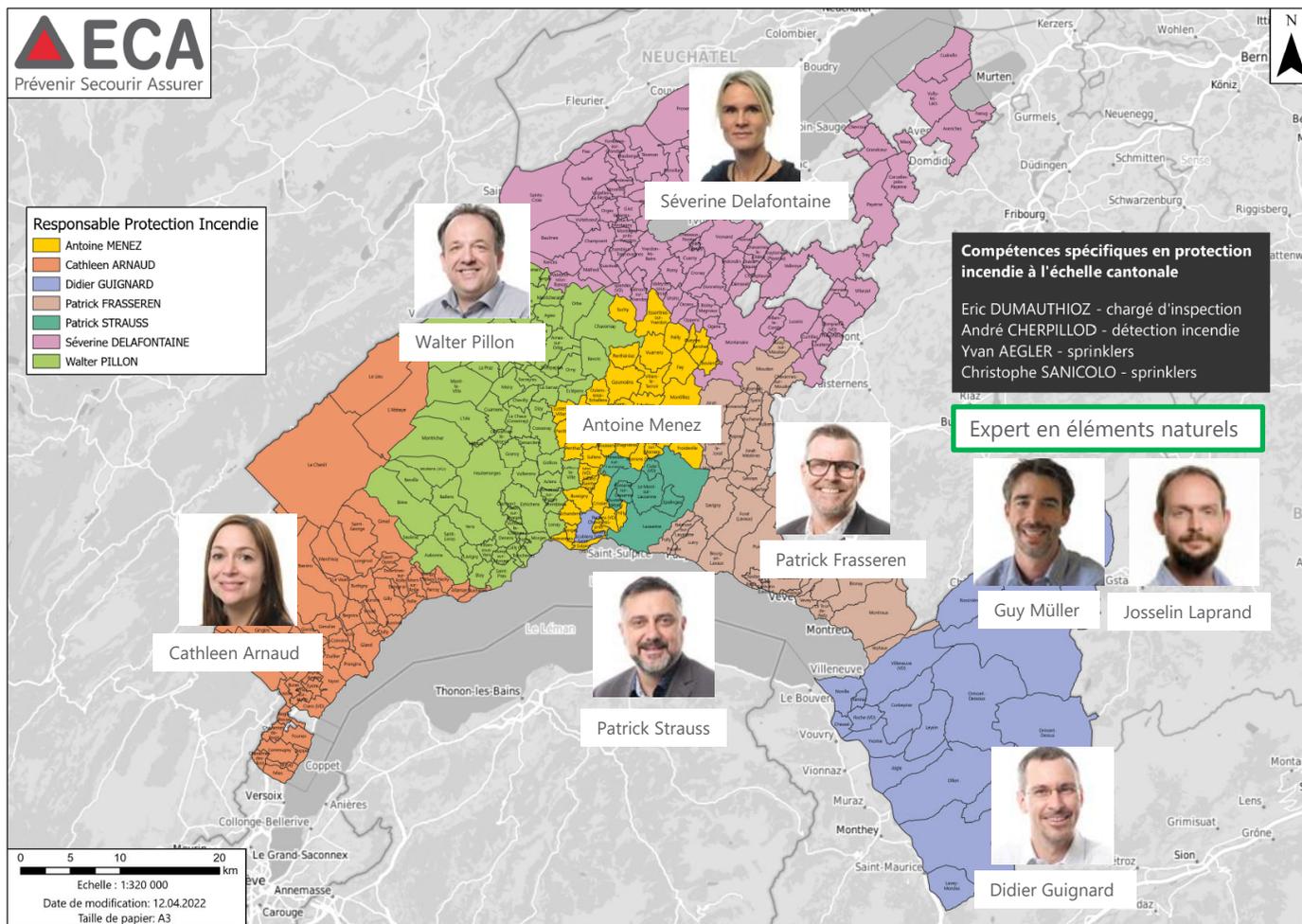
Mobile : +41 79 777 01 18

E-mail : claudine.christe@eca-vaud.ch



- Les projets de compétence municipale (hors annexe II)
- Les bâtiments autorisés qui sont sous la surveillance / supervision des communes (Art. 17, 93, 104, 105 LATC...)

Le service prévention / Support aux communes



Incendie

Soutien technique et détermination-autorisation pour les projets de l'annexe II du RLATC (compétence cantonale)

- Séances préliminaires
- Traitement des dossiers CAMAC (détermination sur la plausibilité du concept incendie proposé)

Dangers naturels

Soutien technique et détermination-autorisation pour tous les projets de constructions exposés aux dangers naturels gravitationnels.

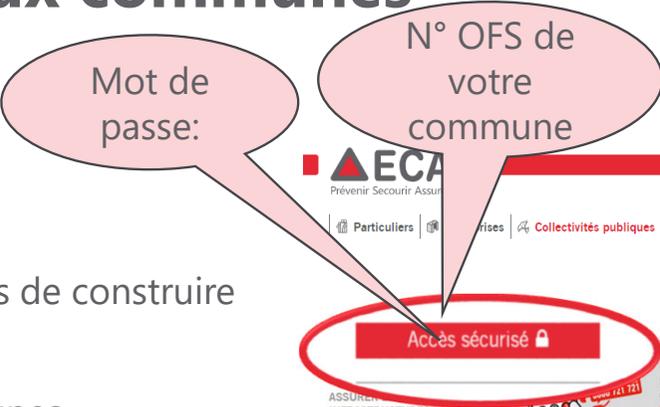
- Séances préliminaires
- Traitement des dossiers CAMAC

Le service prévention / Support aux communes



Notre site internet :

- un outil aide à la décision pour les demandes de permis de construire
- des publications (Etudecas, Techno ...)
- le programme de formation spécifique pour les communes
- un support documentaire (formulaires en protection incendie pour les communes, check-listes permis de construire et réception)
- des informations



ACCÈS SÉCURISÉ

ASSURER LES INFRASTRUCTURES
 À savoir
 Bâtiment
 Aménager des travaux
 Estimer un bâtiment
 Mobilier de la collectivité
 Assurances complémentaires
 Côté Cour, Côté Jardin
 Moyens de transport
 Complément historique

DECLARER UN SINISTRE
 Annoncer un sinistre
 Mesures à prendre

PREVENTION DES DANGERS
 Répartition des compétences
 Construction / rénovation
 Incendie
 Entretien du bâtiment
 Incendie
 Mesures organisationnelles
 Organisation secours
 Consignes
 Par affectations
 Participations financières
 Installation partitionnée
 Autres dispositifs subventionnés
 Installation de détecteurs et sprinklers
 Manifestations temporaires
 Réseaux d'eau et bornes hydrantes
 Base de données bornes hydrantes

FORMATIONS
 Catalogue de formation
 Se former à la prévention éléments naturels
 Se former à la prévention incendie

Grands comptes
 Pour toutes vos questions relatives à l'assurance, un seul numéro gratuit avec accès direct à notre service Grands comptes assurance.

SERVICE GRANDS COMPTES ASSURANCE
 Sélectionnez la touche 3
 grands.comptes@eca-vaud.ch

SERVICE DES SINISTRES
 Sélectionnez la touche 1
 sinistres@eca-vaud.ch

Catalogue de formation
 Découvrez toutes les formations et les sensibilisations organisées par l'ECA

Alarmes automatiques - procédure de levée de doute
 Cette vidéo explique une procédure qui s'applique dans le canton de Vaud ...

Garages et parkings couverts
 Des nouvelles consignes générales pour les garages et parkings couverts sont téléchargeables ICI

Accès à l'espace sécurisé
 Entrez ici dans la zone dédiée aux informations personnalisées et sécurisées

Base de données bornes hydrantes
 Entrez ici dans l'espace dédié à la géolocalisation et aux caractéristiques hydrauliques des Bornes Hydrantes du Canton de ...

Contacts
 Une question? Une suggestion? N'hésitez pas à contacter l'ECA!

Accès rapides
 Annoncer un sinistre
 Simuler votre prime d'assurance
 Questions fréquentes
 Trouver une agence
 Shop ECA

Particuliers
 Entreprises
 Collectivités publiques
 Professionnels
 Sapeurs-pompiers
 À propos de l'ECA

Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud
 Av. du Général-Guisan 56 - CP 300 - 1009 Pully
 Siège +41 50 721 21 21
 Hotline Service clients +41 800 721 721
Contacts

techno 18 ECA
 Prévenir Secourir Assurer

EDITO
 Sécurité incendie dans les campings

Introduction
 L'été est la saison idéale pour aller au camping. Mais la sécurité incendie doit être au premier plan.

Les précautions à prendre
 Avant de partir, vérifiez l'état des équipements et les consignes de sécurité.

SOMMAIRE
 L'EDITO
 Sécurité incendie dans les campings
 Les précautions à prendre
 Sommaire

étudecas 18 ECA
 Prévenir Secourir Assurer

Spécificités des halles multi-usages

Que ce soient des constructions neuves telles que Structures Techno ou similaires, des adaptations d'anciens combles industriels, le principe est le même: plusieurs niveaux généralement identifiés et conçus pour être aménagés, soit à long terme et soit temporairement dans un bâtiment unique. La formule permet de proposer des surfaces à un coût abordable et d'aménager des services communs aux différents exploitants. Ces constructions, apparemment simples, posent toutefois de nombreuses questions du point de vue de la protection incendie.

1. Contexte général
 Le multi-usage implique des usages et des occupants différents, ce qui entraîne des exigences de sécurité et de protection incendie plus élevées que pour un bâtiment à usage unique.

2. Du point de vue des incendies
 Les problèmes rencontrés sont les suivants:
 - Difficulté de mise en œuvre des mesures de protection incendie.
 - Risque d'incendie accru en raison de la présence de matériaux combustibles.
 - Difficulté de mise en œuvre des mesures de protection incendie.

Le service prévention / Support aux communes

Formations :

Demi-journées d'information et de formation en PI et EN

1 à 2 x/an gratuites – Décentralisées

Formation en protection incendie et élément naturel de 1 jour modulaire

Atelier théorique avec mise en pratique

➤ **Module 1** « *Le permis de construire* »

Analyse du dossier, fixer le niveau de l'assurance qualité et formuler (rédiger) la décision d'autorité pour la protection incendie dans le cadre du permis de construire.

➤ **Module 2** « *La phase chantier et la réception de travaux* »

Sensibilisation au suivi de l'exécution et réception des travaux en vue de la délivrance du permis d'habiter/utiliser.

➤ **Module 3** « *L'exploitation / analyse de bâtiments existants* »

Contrôle des bâtiments en exploitation, analyse de risque.

Inscriptions
formation et
informations
pour les
communes



Le service prévention / Support aux communes



Rappels:

Les prochaines journées d'information aux communes vaudoises:

Le **31 mai** à **Prangins** de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h00

Le **1^{er} juin** à **Vevey** de 8h00 à 11h30

Le **15 juin** à **Missy** de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h00

Le **16 juin** à **Cugy** de 13h30 à 17h00 et de 18h30 à 21h45

Programme:

- Informations générales et nouveautés en protection incendie
- La construction d'une école : du projet à l'exploitation, processus des trois divisions de l'ECA
- La transformation d'une école existante : points de vigilance
- Messages des divisions de l'ECA

Toutes les informations sont sur notre site ECA-Vaud / Collectivités publiques / Catalogue de formation / Autorités vaudoises / Formation aux communes vaudoises

Le service prévention / Support aux communes



Que doit contenir un dossier pour une demande de permis de construire en protection incendie?



SIGNATURES

- **Des plans de protection incendie** selon l'affectation
 - Plan(s) des étages et coupe(s)
 - Plan de situation ou d'aménagement extérieur avec les distances de sécurité vis-à-vis des autres bâtiments
- **Un concept de protection incendie** selon le degré d'assurance qualité
- **Un formulaire de protection incendie communal (FPI) ou un formulaire 43 (F43)** selon la répartition des compétences du projet
- **Tous les documents dont l'autorité (ECA ou Commune) a besoin pour se déterminer**

F43: <https://www.eca-vaud.ch/exteca/documents/document/0a689d61-207c-41ab-8059-459dfe4d55b6.pdf?17.09.2021-11:58>

FPI: <https://www.eca-vaud.ch/extdpre/extranet/page/slug/formulaires>

Participations financières

Réseau d'eau

Sprinkler

Détection
incendie

Paratonnerre

Poste incendie/
murs coupe-
feu



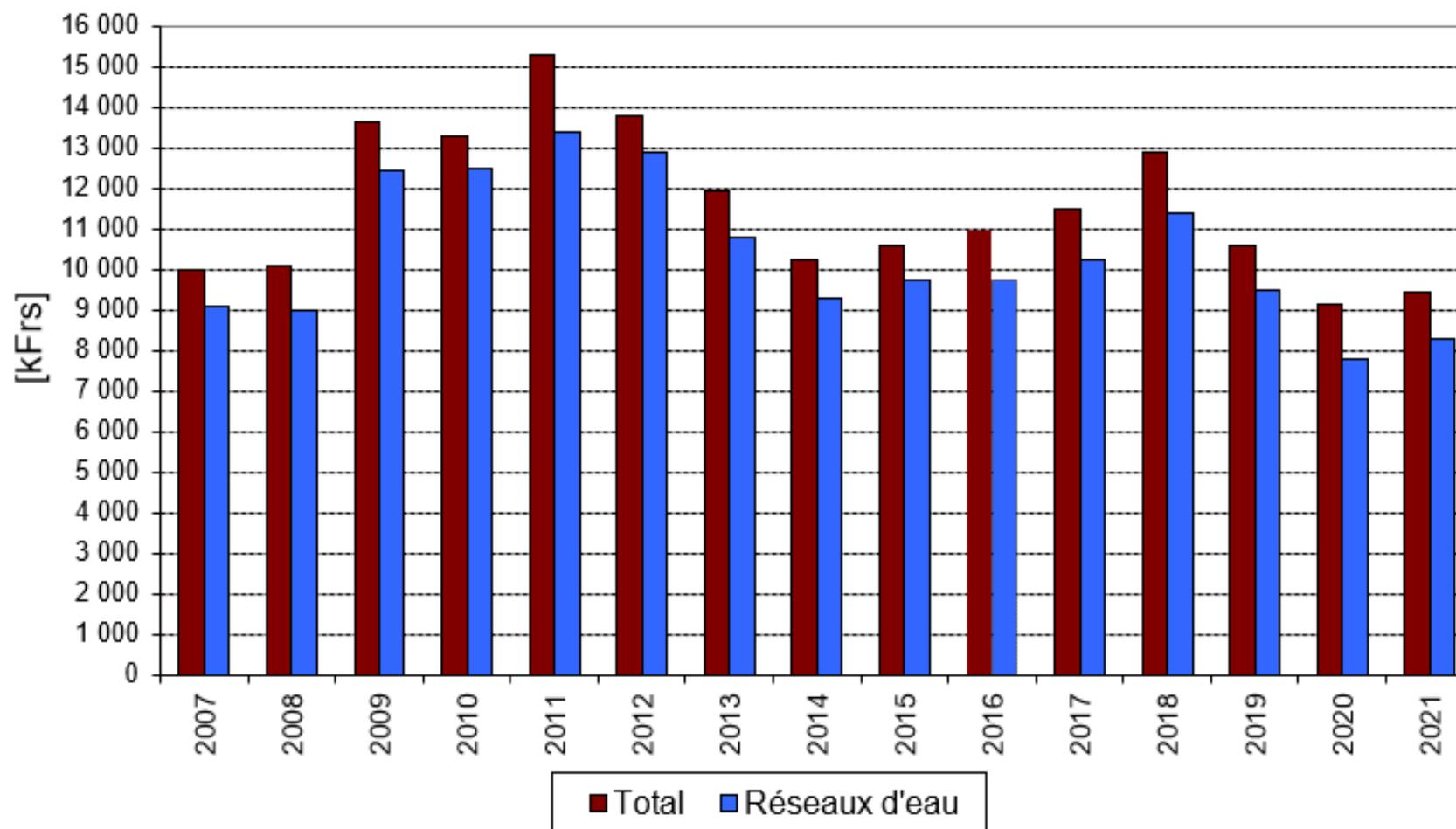
7,8 millions CHF alloués (2020)



1,3 millions de francs alloués –
Détection incendie, sprinkler,
paratonnerre (2020)

Participations financières

Allocations de "subventions"

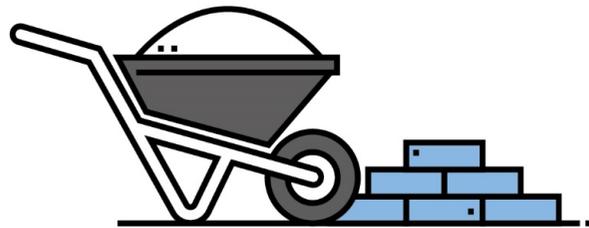


Participations financières

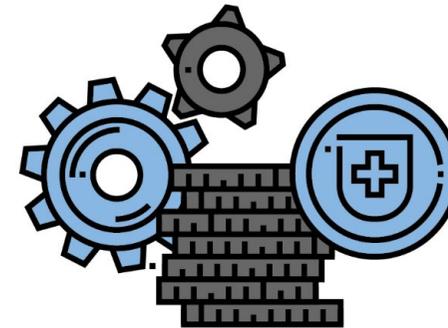
Le fond d'encouragement à la prévention EN



- Tous les bâtiments assurés par l'ECA (projets exclus)
- Tout propriétaire (particulier, entreprise, commune ou autre)



- Mesures à l'objet
- Tous les éléments naturels assurés par l'ECA
- Selon le catalogue des mesures
- Projets > 2'000 CHF



- Pas un droit
- Pas de lien avec les polices d'assurance
- Exclusion des mesures à réaliser pour respecter des obligations légales
- Allocation avant le début des travaux de réalisation des mesures
- Allocation en fonction du coût-efficacité (→ peut nécessiter une étude)
- Participation financière jusqu'à 50% (étude et réalisation)
- Maximum 5% de la valeur assurée

Vous avez des besoins ou des sujets à nous proposer ?

Nous pouvons les développer:

- Sous forme de publications
- Lors d'une demi journée d'information aux communes
- Lors d'une formation spécifique à un thème



L'ECA a changé d'adresse depuis le 2 mai 2022 !



Notre nouvelle adresse:

Avenue de Grey 111
Case Postale
1002 Lausanne

- Siège administratif
- Agence locale de Lausanne
- Centrales d'alarme (CTA...)
- Manifestations
- Formations...



Nous vous remercions pour votre attention
et au plaisir de collaborer !



Nous protégeons l'essentiel